

Initiative de mise en œuvre – Une atteinte supplémentaire à l'Etat de droit

Décembre 2015

Contexte

Le 28 février 2016, les électeurs se prononceront sur l'initiative «Pour le renvoi effectif des étrangers criminels» (initiative de mise en œuvre) déposée par l'UDC. Cette initiative se propose de faire appliquer l'initiative «Pour le renvoi des criminels étrangers» (initiative sur le renvoi) acceptée par le peuple le 28 novembre 2010 (cf. art. 121, al. 3 à 6 Cst.), et exige l'inscription dans la Constitution fédérale d'une série de dispositions détaillées, directement applicables au renvoi d'étrangers coupables de crimes et de certains délits.

Sur de nombreux points, l'initiative de mise en œuvre va bien au-delà de l'initiative sur le renvoi déjà adoptée. D'une part, la liste des infractions applicable a été nettement élargie. D'autre part, l'expulsion sera automatiquement exigible si le coupable «a déjà été condamné au cours des dix années précédentes par un jugement entré en force à une peine pécuniaire ou privative de liberté».

NON à la mise en danger de l'Etat de droit

L'initiative non seulement ne respecte pas les principes d'un Etat de droit démocratique – tel notamment le principe de la proportionnalité –, mais viole également la Convention européenne des droits de l'homme et plusieurs conventions des Nations Unies.

L'initiative nuit à la réputation de la Suisse en tant que place économique et Etat de droit fiable. Elle contrevient en outre à l'accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne – ce qui, par conséquent, compliquerait plus encore un accord sur la mise en œuvre de l'initiative «Contre l'immigration de masse» et mettrait en péril le maintien des accords bilatéraux.

NON à une aggravation de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée

En raison de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée au niveau national, la branche de l'ingénierie dépend dans une large mesure de spécialistes étrangers. Nous sommes d'avis qu'à cet égard, la Suisse ne peut tout simplement pas s'infliger un autogoal supplémentaire. L'application de l'initiative «Contre l'immigration de masse» confronte déjà le pays à d'importants défis. L'acceptation de l'initiative de mise en œuvre ne ferait qu'aggraver la situation.

Aussi l'USIC recommande-t-elle un NON clair à l'initiative de mise en œuvre.

Demandes de l'USIC

- NON à la mise en danger de l'Etat de droit!
- NON à une aggravation de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée!
- NON à l'initiative de mise en œuvre, le 28 février 2016!

Contact:

Mario Marti, docteur en droit, secrétaire général
Union suisse des sociétés d'ingénieurs-conseils (USIC)
Effingerstrasse 1, case postale 6916, 3001 Berne
Tél. 031 970 08 88
mario.marti@usic.ch



@usic_ch



www.facebook.com/usic.ch